



**Urbaniser la périphérie**

**Les Rives du Blosne**

La ZAC des Rives du Blosne constitue une extension urbaine de 76 hectares à la périphérie de Rennes. Aux termes de la ZAC, cette commune de 8 345 habitants en 2004 devrait voir doubler sa population. 2 600 logements vont être construits, dont 25% en locatif social.



**Les principes**

Cinq îlots distincts vont être réalisés encadrant une zone naturelle. Cette contrainte a été valorisée pour offrir 23 hectares de parcs naturels et 16 hectares de jardins publics.



**Les caractéristiques**

- Des typologies variées de logement dans un souci de mixité sociale et intergénérationnelle : des logements collectifs, des logements intermédiaires, des maisons individuelles

groupées, des maisons individuelles sur lot libre.

- Une limitation de la consommation de foncier et continuité des espaces non-bâti pour favoriser la biodiversité.
- Une densité forte dans les îlots minimisée par l'importance des parcs et jardins.
- Une recherche sur l'individuel dense : plusieurs programmes de maisons individuelles sur des parcelles de 200 à 350 m<sup>2</sup>.



- Une sensibilisation des promoteur à la Haute Qualité Environnementale (qualité des matériaux de façade et réduction des dépenses énergétiques).

- Une valorisation des modes de déplacement alternatifs à la voiture : réseau de piste cyclable et prolongation du métro.
- Une gestion écologique des eaux pluviales par l'intermédiaire des parcs et jardins publics.
- Une politique en matière des déchets : collecte sélective et installation de composteur

